



## **Manuel opératoire lors du plan de reprise progressif**

Version 3 – 15 Mai 2020

En attente de validation par Monsieur le Préfet de Seine et Marne

### Table des matières

Préambule .....	2
Règles de comportement : .....	2
Dans tous les cas : .....	2
Zone de navigation autorisée : .....	3
A terre : .....	3
Préparation et rangement des bateaux .....	3
Accès à l'Algéco/voilerie : .....	3
Utilisation des gilets /brassières de sauvetage : .....	4
Mise à l'eau/sortie d'eau : .....	4
Grutage : .....	4
Pour le bateau de sécurité et/ ou son moteur : .....	4
Navigation des Voiliers sur l'eau : .....	4
Usage individuel des voiliers par leur propriétaire : .....	5
Utilisation des voiliers du club : utilisation les week ends .....	5
Accident, blessure même minime .....	6
Contrôle du respect des recommandations précédentes et arbitrage des dysfonctionnement : .....	6
Annexe 1 - Questionnaire d'auto évaluation .....	7
Annexe 2 - Posters de Santé Publique France .....	8
Annexe 3 - Guide sanitaire du ministère de la santé .....	10
Annexe 4 - Bibliographie recommandée .....	10
Annexe 5 – Prochaine révision du document .....	10
Annexe 7 – Accord à retourner .....	10

Rédacteur : Le Président de l'YCPF

Validation : Le Comité directeur de YCPF réuni en assemblée.

Durée d'application : jusqu'à notification d'abrogation



## Yachting Club du Pays de Fontainebleau

### Préambule.

Concernant spécifiquement l'YCPF afin de nous permettre de pratiquer la voile individuelle et entretenir les bateaux malgré la pandémie, Le comité directeur de l'YCPF réuni a validé le contenu du présent document.

Sur cette base nous sollicitons la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, la Mairie d'Avon afin de demander une dérogation à la préfecture pour l'YCPF pour l'utilisation du parc à bateaux et son contenu et l'accès à la Seine et navigation selon les spécifications fournies ci-après.

Cette autorisation est délivrée sous réserve des mesures décrites ci-après, les consignes suivantes s'appliquent donc à tous et en tout temps (sur le parc de l'YCPF, sur les équipements de mise à l'eau, ou la route comme en navigation.)

Il est donc impératif que chaque membre prenne connaissance du présent document et exprime son accord (signature/mail réponse) avant de pénétrer dans les espaces du club et les appliquer continuellement avec attention.

Les recommandations spécifiques que vous trouverez dans cette note évolueront au fil des décisions gouvernementales, des précisions et déclinaisons locales, des études scientifiques et des retours d'expériences. Ce document est donc voué à progresser. Il porte un numéro de version (V3 par exemple) et une date, la version active est disponible sur notre site web dès qu'applicable une notification email vous sera faite à chaque changement.

### Règles de comportement :

Une épidémie est en cours. Le déconfinement proposé au niveau national et appliqué dans chaque département vise à ralentir sa propagation et ne signifie pas qu'une levée des précautions est envisageable.

#### Dans tous les cas :

- **Si vous avez un ou plusieurs des symptômes du COVID-19 ne venez pas**, si vous avez réservé un bateau appelez Danièle ou faites un email à [secretariat@ycpf.fr](mailto:secretariat@ycpf.fr) pour annuler.  
En annexe1 : le guide d'autoévaluation sanitaire.
- Les voiliers du club sont réservés auprès du secrétariat le nombre en est limité
- Les activités sont exclusivement à l'extérieur, le club house restera fermé.
- Ne laissez personne vous approcher à moins de deux mètres en temps normal et cinq mètres quand vous êtes en action sportive.
- Capacité maximale :  
La présence sur le parc à bateaux ou en tout lieu à terre en groupe est limitée à 10 personnes avec distanciation physique indispensable, respect des gestes barrière et port du masque. S'il y a déjà le nombre de personnes maximum autorisé (capacité maximale) sur le lieu où vous allez, renoncez à votre présence, arrivée ou débarquement ou participation au groupe
- Rappel : Votre attention doit être portée à la météo et au trafic des péniches. Vous êtes seuls responsables de votre navigation en tant que chef de bord de navigations individuelles. Si les conditions ne sont pas favorables pour votre niveau, renoncez.
- Les enfants viennent avec et sous la responsabilité de leurs parents, pas d'école de voile.



## Yachting Club du Pays de Fontainebleau

### Zone de navigation autorisée :

- Seule la navigation individuelle d'entraînement et de loisir de jour est autorisée, aucune compétition FFV ou navigation collective organisée n'aura lieu.
- La navigation est autorisée exclusivement sur notre bief sur la Seine : en amont et en aval mais à vue de la grue en tout temps.
- Accostage débarquement ou embarquement sont autorisés exclusivement sur les pontons de l'YCPF, mais interdits sur les berges, le mouillage ponctuel est autorisé hors des zones de navigation des péniches.
- Accostage et mouillage à couple sont interdits

### A terre :

- Tout le temps à terre vous devez porter gants et masque jusqu'à avoir libéré vos amarres.
- Chacun se rend au club avec ses gants et masques personnels, son gel hydroalcoolique et des mouchoirs papier dans un sac personnel clos. Le club disposera à l'entrée de l'Algéco de quelques exemplaires en cas d'oubli ou d'accident,
- Les papiers, gants ou masques usagés sont exclusivement à mettre dans le porte sac poubelle à ouverture par le pied à l'entrée de l'Algéco ou à ramener les chez vous dans votre sac personnel.
- Un point d'eau à proximité de l'Algéco est mis en service sur le parc avec gel nettoyant ou hydroalcoolique pour les mains et du papier essuie tout (utiliser la même poubelle).
- Repas : L'accès au club house est interdit y compris l'accès à la cuisine. Prévoyez des sandwiches, bouteilles d'eau et vêtements de rechange en cas de chute à l'eau à laisser dans un sac dans votre voiture par exemple sinon le long du grillage mais isolé des autres sacs. Si vous pique-niquez faites-le sur le parc à bateaux, ni devant le club house ni sur la rue. La distance de 2 mètres sans vis-à-vis s'impose dans toutes les directions.
- Ne partagez pas vos repas ou boissons et gardez deux mètres de distance entre vous

### Préparation et rangement des bateaux

- 1 personne navigue par bateau, 1 bateau utilisé ne peut être touché par une autre personne avant 5 jours
- Tous les voiliers doivent embarquer une amarre longue à poste pour permettre un remorquage d'urgence, une écope, une pagaie et un mouillage léger amarrés sur le bateau afin de ne pas les perdre en cas de retournement.
- Vérifiez les bouchons et gréez complètement le bateau sur sa remorque sur le parc : dérive barre et safran à l'intérieur pour limiter au minimum la présence hors du parc et les allers retours.

### Accès à l'Algéco/voilerie :

- Capacité maximale :  
1 personne dans l'Algéco à la fois sauf pour la manipulation du bateau de sécurité – gardez vos distances.
- Le temps passé dans l'Algéco doit être réduit au minimum et avec accès avec masque et gants
- La porte doit rester bloquée ouverte tout au long de la présence sur le parc.



## Yachting Club du Pays de Fontainebleau

### Utilisation des gilets /brassières de sauvetage :

- Le port du gilet est obligatoire dès la sortie du parc quelle que soit la météo et jusqu'au retour sur le parc incluant pour tous sur les pontons, plot de grue et sur les bateaux
- Si vous possédez un gilet personnel utilisez le et ne le prêtez pas.
- Sinon prenez un gilet du club exclusivement dans le râtelier près de la porte mais après utilisation déposez-le impérativement sur le portant de retours ou dans le bateau de sécurité au fond de l'Algeco, mais surtout pas dans le râtelier où vous l'avez pris initialement.

### Mise à l'eau/sortie d'eau :

- Capacité maximale :  
4 personnes à la fois par ponton, sur le plot de grue ou la descente. (Dont le grutier éventuellement) tout en respectant deux mètres de distance physique. S'il y a déjà le nombre de personnes maximum autorisé sur le lieu où vous allez renoncez à votre présence, arrivée ou débarquement
- Bateaux lourds (habitables, F15...) : Le déplacement des bateaux se fait avec un véhicule (attelage) de bout en bout - ne pas faire de poussage collectif.
- Les mises à l'eau se font avec des bateaux sur remorque partant du parc à bateaux grés vers soit la grue soit la descente, puis directement tirés vers le ponton de l'YCPF le plus proche. (pas de gréement/dégrèvement de bateaux devant les grues et descentes ou sur la rue)
- Lavage des mains au gel hydro-alcoolique avant de monter à bord

### Grutage :

- 1 seul grutier assurera toutes les manœuvres du jour,
- Le barreur doit demander l'assistance du grutier formé par le club tout en gardant ses distances et il doit être revenu à l'heure convenue avec ce dernier pour la sortie d'eau.
- Seuls le barreur et le grutier peuvent être sur le plot lors de la manœuvre de grue en même temps. Aucune autre personne ne doit être admise.
- Le grutier portera aussi gants et masque et manipulera seul la grue mais ne touchera ni le bateau ni la remorque.
- Le barreur passera et libèrera les sangles sur le bateau et amarrera et déplacera celui-ci et la remorque.
- Le grutier fera la désinfection de la commande et de la porte du boîtier électrique après usage.
- La remorque et le voilier devront être retirés du plot de grue en l'état immédiatement après grutage soit vers le ponton soit vers le parc.

### Pour le bateau de sécurité et/ ou son moteur :

- Ils doivent être manipulés avec des gants pour garantir de ne pas se contaminer lors de la manipulation dans et hors d'eau,
- 1 seul utilisateur par semaine 5 jours de pause entre deux utilisateurs
- Aucun passager n'est autorisé à bord sauf en cas de secours urgent sur l'eau.
- Le gilet est obligatoire

### Navigation des Voiliers sur l'eau :

- Rappel : Le gilet + sifflet sont obligatoires
- Evitez tout rapprochement des bateaux à moins de cinq mètres et donc toute collision
- Surveillez l'environnement et particulièrement les péniches



## Yachting Club du Pays de Fontainebleau

### Usage individuel des voiliers par leur propriétaire :

- Vous pouvez accéder, entretenir et utiliser votre bateau et le mettre à l'eau par la descente seul (attelage) pas de poussage collectif des bateaux ou avec le grutier par la grue.
- Soyez très prudents dans vos manœuvres.
- Vous ne devez toucher que votre voilier et sa remorque ( ne pas déplacer manuellement les remorques des autres par exemple)
- Vous devez laisser la place largement dégagée et ne pas encombrer les abords de la grue ou descente avec votre remorque et libérer les accès au plus tôt (remorque et bateau) permettant ainsi la manœuvre des autres membres.
- Vous pouvez

### Utilisation des voiliers du club : utilisation les week ends.

- Seuls des voiliers utilisables en solo et susceptibles soit d'être remorqués ou soit d'être poussés par le barreur seul seront mis à disposition.
- Voici la liste des bateaux réservables pouvant être manipulés seuls, soyez très prudents dans vos manœuvres :

Optimist 1,	Force 5,	Vaurien plastique,
Optimist 2,	Sylphe,	Vaurien bois,
Laser Bleu,	F15 Fou de bassan ,	420 jaune,
Laser Blanc,	F15 Raffle,	420 Titi2,
Laser Rouge,	F15 Blanch cass,	420 Lucile,
Yamaha,	F15 Falling pounds,	420 tipunch.

- Une réservation est requise avant de venir sur le parc auprès de [secretariat@ycpf.fr](mailto:secretariat@ycpf.fr) dans la semaine pour le week end suivant. (1 seul bateau par personne) afin de limiter et réguler l'usage des voiliers et la présence sur le parc.
- L'équipement du voilier se fera avec le gréement complet mis à disposition, aucune adaptation ajout ou modification ne doit être apporté au bateau, l'ensemble sera remis à l'identique à sa place en fin d'usage.

En cas de problème contactez Jean Pierre Chalier responsable matériel.



## Yachting Club du Pays de Fontainebleau

### Accident, blessure même minime

Outre les procédures d'alerte et de secourisme habituelles le secouriste étant obligatoirement protégé par des masques et gants, en cas de saignement, l'ensemble des éléments possiblement souillés doivent être isolés dans un sac poubelle clos ou signalés et isolés et seront désinfectés (Javel/alcool) avant d'être manipulés.

### Contrôle du respect des recommandations précédentes et arbitrage des dysfonctionnement :

Nous sommes sûrs de votre solidarité et collaboration active au respect de ces mesures car la protection contre le Covid-19 est impérative.

Comme ceci est prévu dans nos règles d'autoarbitrage en régate [je vous recommande collectivement de rappeler immédiatement à une personne qui ferait une erreur même non intentionnelle de comportement la règle non suivie](#) afin que ce celle-ci soit réparée et ainsi éviter immédiatement tout risque sanitaire.

Le permanent ou membre du bureau présent a mission et autorité pour aider à la bonne compréhension et contrôler l'exécution des mesures en cours ou la mise en place de mesures complémentaire si besoin en fonction du contexte.

Néanmoins si les mesures ci-dessus n'étaient pas respectées par tous, le président de l'YCPF se réserve le droit de fermer le club sans préavis indépendamment de toute poursuite.

Nous vous souhaitons un bon retour sur l'eau et surtout une bonne santé.



Yachting Club du Pays de Fontainebleau  
Annexe 1 - Questionnaire d'auto évaluation

Version du 14 mai 2020

## Questionnaire d'auto évaluation Sanitaire En période de Coronavirus

Avez-vous été atteint du Covid-19 ? Ou une forte suspicion d'avoir été contaminé ?		Oui	Non
Avez-vous présenté ou présentez-vous actuellement un ou plusieurs des signes de la liste suivante :		Oui	Non
Signes généraux :	Fièvre, Température >38°	Oui	Non
	Frissons	Oui	Non
	Maux de tête	Oui	Non
	Fatigue persistante inhabituelle	Oui	Non
	Troubles de l'équilibre - chute	Oui	Non
Signes Respiratoires :	Toux	Oui	Non
	Expectoration (crachats)	Oui	Non
	Essoufflement	Oui	Non
Signes ORL :	Maux de gorge	Oui	Non
	Nez bouché	Oui	Non
	Eternuements	Oui	Non
	Anosmie – perte de l'odorat	Oui	Non
	Agueusie – perte du goût	Oui	Non
Signes oculaires :	Conjonctivite	Oui	Non
	Démangeaisons des paupières	Oui	Non
Signes digestifs bas :	Douleurs abdominales	Oui	Non
	Diarrhées	Oui	Non
Signes digestifs hauts :	Nausées	Oui	Non
	Vomissements	Oui	Non
Douleurs :	Musculaires – courbatures	Oui	Non
	Articulaires	Oui	Non
Problèmes de peau	Urticaire	Oui	Non
	Engelures récentes des extrémités	Oui	Non
Avez-vous ressenti d'autres sensations inhabituelles ?		Oui	Non
Avez-vous la sensation d'être déprimé, sans ressort ?		Oui	Non
Avez-vous une modification importante de votre poids (+/- 3 kgs) ?		Oui	Non
Etes-vous /avez-vous été en contact ces 14 derniers jours avec une personne diagnostiquée Covid ?		Oui	Non
Etes-vous /avez-vous été en contact avec une personne présentant l'un des signes mentionnés ci-dessus ?		Oui	Non

Dans le cas d'une réponse OUI à l'une ou a plusieurs de ces questions, il est recommandé de sursoir à l'embarquement et de consulter un médecin qui pourra vous proposer un test de dépistage PCR et éventuellement une sérologie.



INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

# PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



**Se laver régulièrement  
les mains ou utiliser une  
solution hydro-alcoolique**



**Tousser ou éternuer  
dans son coude  
ou dans un mouchoir**



**Se moucher dans  
un mouchoir à usage unique  
puis le jeter**



**Éviter  
de se toucher  
le visage**



**Respecter une distance  
d'au moins un mètre  
avec les autres**



**Saluer  
sans serrer la main  
et arrêter les embrassades**



**En complément de ces gestes, porter un masque  
quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée**



**GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS**



**0 800 130 000**  
(appel gratuit)





COVID-19

## PORTER UN MASQUE, POUR MIEUX NOUS PROTÉGER



Se laver les mains **avant** de  
mettre son masque  
et **après** l'avoir retiré



Mettre et enlever  
le masque en le prenant par  
les lanières



Couvrir le nez  
et la bouche



Une fois posé,  
ne plus le toucher



Après utilisation, le mettre  
dans un sac plastique et le jeter  
**ou** s'il est en tissu, le laver  
à 60° pendant 30 min

**Le masque est un moyen de protection complémentaire  
qui ne remplace pas les gestes barrières**

16-0219-071-0005 - 20 mai 2020



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



**0 800 130 000**  
(appel gratuit)



## Yachting Club du Pays de Fontainebleau

### Annexe 3 - Guide sanitaire du ministère de la santé



sportsguidesanitairee  
tmedical.pdf

### Annexe 4 - Bibliographie recommandée

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Ces recommandations peuvent être complétées en prenant connaissance des recommandations faites par le Ministère des Sports et par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire.  
Ministère des Sports Guide d'accompagnement de reprise des activités sportives :

[http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/sportsguidesportparsport\\_fiches.pdf](http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/sportsguidesportparsport_fiches.pdf)

Ministère de la transition écologique et solidaire :

Plaisanciers, appel à la prudence après le déconfinement !

[https://www.ecologiquesolidaire.gouv.fr/sites/default/files/flyer%20d%C3%A9confinement%20plaisanciers%20A5\\_Web.pdf](https://www.ecologiquesolidaire.gouv.fr/sites/default/files/flyer%20d%C3%A9confinement%20plaisanciers%20A5_Web.pdf)

Recommandation aux Plaisanciers :

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/coronavirus-covid-19-recommandations-aux-plaisanciers-et-aux-entreprises-filiere-nautique>

Fédération des Ports de Plaisance :

<http://www.ffports-plaisance.com/accueil/guide-bonnes-pratiques/>

### Annexe 5 – Prochaine révision du document

Espérant avoir eu un retour de la CAPF, La Mairie d'Avon et la Préfecture de Seine et Marne, Le document sera revu au prochain comité directeur ou avant mise en œuvre afin de prendre en compte les éventuels ajustements demandés.

### Annexe 7 – Accord à retourner

Je soussigné Nom ..... Prénom.....

Membre de l'YCPF, accepte et m'engage à respecter continument les consignes du présent document

Signature

A découper et remettre au secrétariat, envoyer par courrier ou confirmer par mail depuis votre adresse déposée au club.



## Yachting Club du Pays de Fontainebleau

Un accusé de réception vous sera retourné pour vous permettre de vous rendre au club.